

POURQUOI TRANSFÉRER DES JOURS ÉPARGNÉS DANS VOTRE CET SUR VOTRE PERCO ?

→ Vous augmentez votre épargne retraite
**sans effort financier
supplémentaire**

→ Vous bénéficiez
d'**avantages fiscaux** et de
l'**abondement** éventuel de votre
entreprise

→ C'est un dispositif
simple et souple

→ Vous profitez
des **atouts du PERCO** :
une solution de gestion « pilotée » pour
consolider votre épargne à l'approche
de votre départ en retraite, des possibilités
de sortie anticipée notamment pour l'achat
de votre résidence principale...

**Pour toute question, n'hésitez pas à contacter
nos téléconseillers au 02 31 07 74 00.**

© Photos : Creativ Studio, Heinenmann/Matton Images, Pando Hall/OEM Images, Green/Matton Images.
Réf. : DEPPASSCETAIE0230915



 **NATIXIS**
INTERÉPARGNE

 **NATIXIS**
INTERÉPARGNE

Natixis Interépargne
30, avenue Pierre Mendès France
75013 Paris
Adresse postale :
BP 4 - 75060 Paris Cedex 02
Société Anonyme au capital de 8 890 784 euros
Teneur de comptes conservateur de parts
Numéro de déclarant : 14948YE
RCS Paris 692 012 669
www.interepargne.natixis.com

 **GROUPE BPCE**

Passerelle Compte Épargne Temps /
Plan d'Épargne Retraite Collectif :

**dopez votre épargne retraite
sans effort financier
supplémentaire !**

BANQUE DE GRANDE CLIENTÈLE
ÉPARGNE ET ASSURANCE
SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

Votre entreprise vous fait bénéficier d'un Compte Épargne Temps (CET) et d'un Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO). Une passerelle existe entre ces deux dispositifs. Elle vous permet de transférer des jours ou des sommes épargnés dans votre CET sur votre PERCO.

Un bon moyen pour doper votre épargne retraite sans effort financier supplémentaire !

UNE ÉPARGNE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

Vous avez placé des jours de repos sur votre CET. Les sommes correspondant à ces jours peuvent être **transférées sur votre PERCO**.

Vous augmentez ainsi votre épargne retraite par un simple transfert, sans affecter votre pouvoir d'achat.

De plus, votre entreprise peut choisir de compléter ce transfert par un **abondement**⁽¹⁾. Une opération d'autant plus avantageuse pour vous !

DES EXONÉRATIONS DE CHARGES SOCIALES ET D'IMPÔT

Les sommes qui vous sont versées à la sortie du CET sont imposables comme du salaire.

A l'inverse, **les droits CET que vous transférez sur votre PERCO** deviennent **exonérés d'impôt sur le revenu, de cotisations salariales de Sécurité sociale**⁽²⁾ (à l'exception de la CSG et CRDS) et d'une partie importante des charges patronales, dans la limite de 10 jours par an⁽³⁾.

(1) Abondement selon les modalités prévues par votre accord PERCO.

(2) Assurance maladie, maternité, vieillesse, décès, invalidité.

(3) Exception : les droits CET correspondant à un abondement de l'employeur sur le CET et qui sont affectés au PERCO (assimilé à un abondement au PERCO) sont exonérés d'impôt sur le revenu et de cotisations de Sécurité sociale dans la limite du plafond d'abondement du PERCO (16% du plafond annuel de la Sécurité sociale) et soumis à la contribution de 8,2 % à compter de 2 300 € (contribution qui sera supprimée sur l'abondement à compter du 1^{er} janvier 2016).

Exemple⁽⁴⁾

Pour 100 € brut :

- **Si vous choisissez d'être réglé à la sortie de votre CET**, vous recevrez **71€** après déduction des charges sociales, de la CSG-CRDS et de l'impôt sur le revenu ;
- **Si vous les transférez vers votre PERCO**, votre épargne retraite se verra augmentée de **89 €** après déduction des charges sociales et de la CSG-CRDS, **soit plus de 25 % d'épargne supplémentaire.**

UN DISPOSITIF SIMPLE ET SOUPLE

Afin de faciliter la gestion de vos transferts CET/PERCO, vous pouvez :

- ➔ **effectuer vos demandes par Internet ou par courrier** durant les périodes d'interrogation définies par votre entreprise ;
- ➔ **visualiser l'origine de vos versements PERCO** sur l'avis d'opération que vous adresse Natixis Interépargne ou via votre Espace personnel sur www.interepargne.natixis.com/epargnants

(4) Hypothèses retenues : Charges salariales de 22 % - Base d'imposition sur le revenu de 14 %.